

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 23 novembre 2011 à 19 h 10, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Donald Mailly, Normand Pagé et madame Marie-Josée Beaupré.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

8068-11-11 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

8069-11-11 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la séance du 23 novembre 2011 soit et est adopté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des modalités d'élection du préfet
4. Élection du préfet
5. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 octobre 2011 et de la séance spéciale tenue le 24 octobre 2011
6. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues les 12 octobre 2011 et 14 novembre 2011
7. Liste des comptes à payer
8. Liste des chèques émis au mois d'octobre 2011
9. Dépôt de la correspondance
- 9.1 Appui à la Table de préfets de Lanaudière – Financement des CLD par le MDEIE

10. Rapport du comité de transport
11. Adoption de la structure tarifaire au 1^{er} janvier 2012
12. Service des jours fériés pour l'année 2012
13. Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2012
14. Autorisation pour l'impression d'horaires
15. Mandat pour la fourniture de pochettes de presse
16. Travaux au terminus de Terrebonne
17. Mandat – Impression d'un mot de remerciement à l'occasion de l'opération médiatique
18. Publicité à l'occasion des Fêtes
19. Publicité – Nouvelles offres de service pour le transport en commun
20. Résolution autorisant l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le nettoyage des abribus
21. Résolution adoptant la grille de pondération dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le nettoyage des abribus
22. Formation d'un comité de sélection - Nettoyage abribus
23. Adoption des règles de procédure interne du comité de transport et du comité d'aménagement de la MRC Les Moulins
24. Impression de billets pour le transport adapté
25. Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté
26. Affectation de surplus réservé aux recettes 2012
27. Adoption des prévisions budgétaires 2012
28. Programme quinquennal d'immobilisations 2012-2013-2014-2015-2016
29. Tourisme des Moulins – Bilan des activités 2011 et prévisions budgétaires 2012
30. Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) – Participation financière pour l'année 2012
31. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement intitulé : « *Règlement constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins* »

32. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement intitulé : « *Règlement constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains* »
33. Nomination des délégués de comté
34. Entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
35. Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour 2012
36. Publicité dans La Revue - Journée internationale des bénévoles
37. Acceptation d'un avis de changement dans le cadre des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne
38. Mandat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. – Travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne - Préparation des plans et devis amendés et suivi auprès du MDDEP
39. Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins au projet : Éco-Projets pour une communauté verte : Deuxième versement d'une subvention au Carrefour jeunesse-emploi Des Moulins
40. Autorisation de paiement d'honoraires professionnels à la firme Champagne, Perreault, avocats - Opinion juridique dans le cadre du dossier relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne
41. Autorisation de paiement d'honoraires professionnels à la firme BC2FP inc. – Avis de la MRC les Moulins à la CMM sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
42. Autorisation de paiement à la firme Evancic, Perrault, Robertson (EPR), comptables généraux accrédités – Rapport financier 2010
43. Autorisation de paiement au Barreau du Québec - Formation continue obligatoire pour monsieur Charles Dubuc
44. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution à la facture d'honoraires de Tandem Communication relativement à la sensibilisation des élus de la couronne Nord au dossier GMR (#F946)
45. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution à la facture d'honoraires du Groupe Conseil BC2FP inc. relativement au mémoire sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) des MRC de la couronne Nord (#1233)
46. Disposition de l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne en faveur de la Ville de Terrebonne

47. Adoption du règlement numéro 125 intitulé : « *Règlement fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins et la rémunération additionnelle pour certains postes particuliers ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 88 et 100* »
48. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-119 et 1001-160 de la Ville de Terrebonne
49. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCA tenue le 16 novembre 2011
50. Rapport du Comité d'aménagement
51. Appui à la MRC de L'Assomption – Demande au ministère des Transport – Plan territorial de mobilité durable de Lanaudière
52. Demande au CRT d'acheter deux (2) boîtes de perception ITS MAX
53. Autorisation de paiement à l'entreprise ITSmax – Remplacement d'un écran conducteur dans un autobus
54. Abribus Île Saint-Jean
55. Impression infolettres – Transport adapté
56. Autres sujets
57. Période de questions
58. Clôture de la séance

ADOPTÉ

8070-11-11 Adoption des modalités d'élection du préfet

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit procéder à l'élection du préfet, conformément aux articles 210.24 à 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les modalités et procédures d'élection;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE les modalités et procédures suivantes soient appliquées pour l'élection du préfet:

- 1) QU'une période de mise en candidature soit permise avant le vote du scrutin secret.
- 2) QUE le scrutin se tienne à l'aide de bulletins de vote spécialement prévus à cette fin.

ADOPTÉ

8071-11-11 Élection du préfet

CONSIDÉRANT les modalités d'élection adoptées par le conseil et contenues dans la résolution numéro 8070-11-11;

MISE EN NOMINATION

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, soit mis en nomination pour le poste de préfet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier demande à monsieur Jean-Marc Robitaille s'il accepte la mise en nomination au poste de préfet. Monsieur Jean-Marc Robitaille accepte.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, a accepté de briguer les suffrages au poste de préfet.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a remis et recueilli les bulletins de vote;

Je, soussigné, DANIEL PILON, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, certifie sous mon serment d'office qu'après le 1^{er} tour de scrutin, le résultat est:

Tous les bulletins de vote sont pour monsieur Jean-Marc Robitaille, au poste de préfet.

EN CONSÉQUENCE, je déclare monsieur Jean-Marc Robitaille élu au poste de préfet de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

8072-11-11 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 octobre 2011 et de la séance spéciale tenue le 24 octobre 2011

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Stéphane Berthe monsieur et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 octobre 2011 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 24 octobre 2011 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

8073-11-11 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues les 12 octobre 2011 et 14 novembre 2011

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Stéphane Berthe monsieur et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 12 octobre 2011 soit et est accepté pour dépôt.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 14 novembre

2011 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

8074-11-11 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la listes des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 586 002,98\$ pour le mois de novembre 2011 soit et est acceptée (annexes « *Comptes à payer novembre 2011* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-141 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 586 002,98\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8075-11-11 Liste des chèques émis au mois d'octobre 2011

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2011 pour un montant de 2 043 328,91\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Octobre 2011* »).

ADOPTÉ

8076-11-11 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance - Novembre 2011* »).

ADOPTÉ

8077-11-11 Appui à la Table de préfets de Lanaudière – Financement des CLD par le MDEIE

CONSIDÉRANT la fin des ententes de gestion avec les centres locaux de développement (CLD);

CONSIDÉRANT les engagements pris en mai dernier par le ministre lors de son allocution dans le cadre du congrès annuel de l'Association des CLD du Québec quant à la diligence dont allait faire preuve le MDEIE dans le cadre de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la période budgétaire des MRC est amorcée et que les budgets devront être adoptés, selon les dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe supplémentaire en provenance du MDEIE au cours des quatre (4) dernières années, dans le cadre de la stratégie de développement de toutes les régions a permis de donner un solide coup de main pour pousser encore plus loin les axes de développement et palier la réalité de l'indexation normale des dépenses des organisations;

CONSIDÉRANT QUE les Préfets de la région de Lanaudière désire informer le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) de

l'importance de ces montants pour l'économie régionale et de le sensibiliser quant à leurs vives préoccupations;

CONSIDÉRANT QUE les Préfets de la région de Lanaudière souhaitent réitérer l'importance de concrétiser ce dossier dans les plus brefs délais et ce, afin de sécuriser les employés ainsi que la pérennité de différents projets portés par leur CLD;

CONSIDÉRANT le souhait des CLD de la région de Lanaudière de voir se poursuivre leur travail de leadership économique qui se matérialise en étroite complémentarité avec les autres organisations du territoire;

CONSIDÉRANT l'ardent désir qui habite les organismes de développement économique de la région de Lanaudière à participer au défi stimulant qui accompagnera le lancement de la grande stratégie sur l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT l'inquiétude à ne pas voir cette enveloppe découlant d'un programme particulier être renouvelée et à voir l'apport financier du MDEIE revenir au niveau de ce qu'il était il y a cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier concerne l'ensemble des MRC de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Lanaudière ont considérablement augmenté leur apport financier à leur CLD respectif, et ce, afin de stimuler davantage le développement régional et de combler l'absence d'indexation des fonds en provenance du MDEIE depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la période de préparation des budgets pour l'année 2012 pour l'ensemble des CLD;

CONSIDÉRANT le peu d'indications du MDEIE sur les sommes complémentaires dont les CLD disposeront en 2012 afin d'accomplir l'important mandat qui leur a été confié en matière de soutien à l'entrepreneuriat et de développement local;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de cette enveloppe budgétaire entraînerait, en pareil cas, la mise de côté de différentes initiatives, à succès et fort bénéfique pour l'économie de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table des Préfets de Lanaudière lors de sa rencontre tenue le 5 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE demande soit faite au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Sam Hamad, le renouvellement des ententes de gestion relatives aux Centres locaux de développement (CLD).

QUE demande soit également faite au ministre du Développement économique, de

l'Innovation et de l'Exportation de confirmer, le plus rapidement possible aux MRC, les montants applicables, et ce, afin de pouvoir respecter les délais impartis par la loi pour l'adoption des prévisions budgétaires.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Sam Hamad, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à la Fédération québécoise des Municipalités du Québec, à l'Union des Municipalités du Québec, à la Table des Préfets de Lanaudière ainsi qu'à la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

8078-11-11 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8079-11-11 Adoption de la structure tarifaire au 1^{er} janvier 2012

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE les tarifs pour le transport en commun et le transport adapté soient et sont approuvés à compter du 1^{er} janvier 2012, tels que décrits à l'annexe "A" jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8080-11-11 Service des jours fériés pour l'année 2012

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le service du samedi soit offert pour les jours de fêtes suivants:

1^{er} janvier 2012
2 janvier 2012
6 avril 2012
9 avril 2012
21 mai 2012
24 juin 2012
1^{er} juillet 2012
3 septembre 2012
8 octobre 2012
25 décembre 2012
26 décembre 2012

ADOPTÉ

8081-11-11 Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent encourager la promotion de la sécurité sur les routes lors des fêtes de Noël et du Nouvel An;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accorde la gratuité du passage les 24, 25 et 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2012 pour tous les départs prévus à l'horaire afin d'assurer la sécurité sur les routes, et ce, tant pour le transport en commun que pour le transport adapté.

ADOPTÉ

8082-11-11 Autorisation pour l'impression d'horaires

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'imprimerie *Votre imprimeur*, datée du 16 novembre 2011, au montant de 4 866,66\$, excluant les taxes, pour l'impression de 70 000 horaires;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission reçue de l'imprimerie *Votre imprimeur* soit et est retenue pour l'impression de 70 000 horaires, au montant de 4 866,66\$, excluant les taxes, conformément à la soumission présentée par l'imprimerie *Votre imprimeur*, en date du 16 novembre 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-142 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 866,66\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Impression titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8083-11-11 Mandat pour la fourniture de pochettes de presse

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de pochettes de presse et au montage infographique;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Copie AM, datée du 15 novembre 2011, au montant de 365,00\$, incluant les taxes, pour l'impression de 100 pochettes de presse;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission reçue de Copie AM, datée du 15 novembre 2011, au montant de 365,00\$, incluant les taxes, pour l'impression de 100 pochettes de presse, soit et est retenue.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-143 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 365,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8084-11-11 Travaux au terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire effectuer des travaux de réparation des céramiques au terminus de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 2 novembre 2011, présentée par l'entreprise Entretien Ménager Gestion Techno Pro, pour un montant de 227,85\$, incluant les taxes, pour faire effectuer des travaux de réparation ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise Entretien Ménager Gestion Techno Pro soient et sont retenus pour effectuer des travaux de réparation des céramiques au terminus de Terrebonne, pour un montant de 227,85\$, incluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 2 novembre 2011, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-144 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 227,85\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-721 «*Transport en commun – Infrastructure* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8085-11-11 Mandat – Impression d'un mot de remerciement à l'occasion de l'opération médiatique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'un mot de remerciement à l'occasion de l'opération médiatique;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'imprimerie *Votre Imprimeur*, datée du 17 novembre 2011, au montant de 335,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de 3 000 mots de remerciement imprimés d'un côté et de 480,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de 3 000 mots de remerciement imprimés des deux côtés ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance

et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission reçue de l'imprimerie *Votre Imprimeur* soit et est retenue pour l'impression de 3 000 mots de remerciement imprimés sur 2 côtés, au montant de 480,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission présentée par l'imprimerie *Votre Imprimeur*, en date du 15 novembre 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-145 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 480,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8086-11-11 Publicité à l'occasion des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent offrir leurs voeux aux usagers du transport en commun et du transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité est accordée dans les autobus les 24, 25 et 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2012 et qu'il y a lieu d'en faire la publicité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans *Le Trait d'Union* pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes et dans *La Revue* pour un montant de 860,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-146 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 585,00\$, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8087-11-11 Publicité – Nouvelles offres de service pour le transport en commun

CONSIDÉRANT les nouvelles offres de service pour le transport en commun, il y a lieu d'en faire la publicité afin d'informer les usagers;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de

l'espace publicitaire (½ page) dans Le Trait d'Union pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes et dans La Revue pour un montant de 860,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-147 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 585,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8088-11-11 Résolution autorisant l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le nettoyage des abribus

CONSIDÉRANT les travaux de nettoyage des abribus à effectuer;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 934 et suivants du Code municipal du Québec, il y a lieu de procéder par demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite afin de requérir les services d'une entreprise pour le nettoyage des abribus;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite afin de requérir les services d'une entreprise pour le nettoyage des abribus, le tout conformément aux articles 934 et suivants du Code municipal du Québec.

ADOPTÉ

8089-11-11 Résolution adoptant la grille de pondération dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le nettoyage des abribus

CONSIDÉRANT les articles 934 et suivants *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document établissant un système de pondération et d'évaluation intitulé : « *Grille d'évaluation et de pondération pour le nettoyage des abribus* », lequel respecte les règles exigées par le *Code municipal du Québec*, soit et est adopté.

ADOPTÉ

8090-11-11 Formation d'un comité de sélection - Nettoyage abribus

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le nettoyage des abribus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions seront évaluées par le comité de sélection en fonction de la *Grille d'évaluation et de pondération pour le nettoyage des abribus* et des critères précisés dans le document d'appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des abribus portant le numéro 2-2011;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité de sélection, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des abribus, soit formé de monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, madame Marie-Claude Corbeil, responsable des finances, des ressources humaines et matérielles de la MRC Les Moulins et monsieur Michel Poirier, coordonnateur à la direction générale de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

8091-11-11 Adoption des règles de procédure interne du comité de transport et du comité d'aménagement de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter des règles de procédure interne pour le comité de transport et pour le comité d'aménagement de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport et des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les documents « *Règles de procédure interne du comité de transport de la MRC Les Moulins* » et « *Règles de procédure interne du comité d'aménagement de la MRC Les Moulins* », soient et sont adoptés.

ADOPTÉ

8092-11-11 Impression de billets pour le transport adapté

CONSIDÉRANT la soumission datée du 21 novembre 2012 de l'imprimerie *CMI Centre Métropolitain d'Imprimerie*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé, et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'imprimerie *CMI Centre Métropolitain d'Imprimerie*, pour l'impression de 1 600 feuilles de 6 billets chacune pour la catégorie « ordinaire » et de 200 feuilles de 6 billets chacune pour la catégorie « réduit », et ce, pour les circuits internes du transport adapté, pour un montant de 593,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'imprimerie *CMI Centre Métropolitain d'Imprimerie*, pour l'impression de 100 feuilles de 6 billets chacune pour la catégorie « ordinaire » et de 100 feuilles de 6 billets chacune pour la catégorie « réduit », et ce, pour les circuits externes du transport adapté, pour un montant de 593,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-148 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 593,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Transport en commun - Impression des titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8093-11-11 Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté

CONSIDÉRANT les modalités d'application du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la contribution financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté sera de 682 482,00\$ sur un budget total de 1 417 968,00\$, pour l'année financière 2012.

ADOPTÉ

8094-11-11 Affectation de surplus réservé aux recettes 2012

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QU'une somme de 750 000\$, provenant du surplus réservé, soit et est affectée aux recettes pour l'exercice 2012.

ADOPTÉ

8095-11-11 Adoption des prévisions budgétaires 2012

Après étude par le conseil,

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2012 pour un total de 26 105 913,00\$, dont 20 816 652,00\$ au transport en commun et 1 417 968,00\$ au transport adapté soient et sont adoptées.

QUE le document intitulé «*MRC Les Moulins - Prévisions budgétaires 2012*» fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des municipalités le montant des quotes-parts respectives indiquées au document susmentionné.

ADOPTÉ

8096-11-11 Programme quinquennal d'immobilisations 2012-2013-2014-2015-2016

Après étude par le conseil,

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE les dépenses d'immobilisation apparaissant dans le document intitulé « *Programme quinquennal d'immobilisations 2012-2013-2014-2015-2016* » soient et sont acceptées.

QUE le document intitulé « *MRC Les Moulins - Programme quinquennal d'immobilisations 2012-2013-2014-2015-2016* » fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

8097-11-11 Tourisme des Moulins – Bilan des activités 2011 et prévisions budgétaires 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du bilan des activités 2011 et les prévisions budgétaires 2012 de Tourisme de Moulins;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le bilan des activités 2011 et les prévisions budgétaires 2012 de Tourisme des Moulins soient et sont acceptés.

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Tourisme des Moulins la somme 152 000\$ répartie en trois (3) versements égaux en mars, juin et septembre 2012.

ADOPTÉ

8098-11-11 Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) – Participation financière pour l'année 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 5509-05-05, a autorisé le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, à signer une entente de gestion en matière de développement local entre la MRC et le Centre local de développement économique des Moulins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 de ladite entente, la MRC s'engage à contribuer au financement du CLDEM et à informer le CLDEM, en novembre de chaque année, du montant de la contribution des municipalités locales et du montant de la contribution gouvernementale estimée pour la prochaine année;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au CLDEM, un montant de 715 000\$ en contribution municipale et de 544 900\$ provenant de la contribution gouvernementale pour l'année 2012. Les déboursés seront faits conformément à l'article 3.1.2.2 de l'entente de gestion en matière de développement local.

ADOPTÉ

8099-11-11 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement intitulé : « Règlement constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins »

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins et demande une dispense de lecture.

8100-11-11 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement intitulé : « Règlement constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains »

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains et demande une dispense de lecture.

8101-11-11 Nomination des délégués de comté

CONSIDÉRANT les articles 128 à 131 du *Code municipal* relatifs à la nomination des délégués de comté;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE soient et sont nommées mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette déléguées de comté. Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, est délégué ex-officio.

ADOPTÉ

8102-11-11 Entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE l'offre de service de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne, à un tarif horaire de 10,00\$, excluant les taxes, pour une moyenne de 30 heures par semaine, le tout tel que décrit dans une offre de services datée du 17 novembre 2011, présentée par son président, monsieur Gilles Roseberry, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* s'engage à faire l'entretien des lieux sept (7) jours par semaine selon un horaire approuvé par le directeur général et secrétaire-trésorier. La présente entente sera valide du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

ADOPTÉ

8103-11-11 Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour 2012

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la MRC des Moulins adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2012, la cotisation annuelle étant de 1 881,12\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-149 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 881,12 \$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 "*Législation - associations*", soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8104-11-11 Publicité dans La Revue - Journée internationale des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent souligner la *Journée internationale des bénévoles*;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans La Revue, édition du 30 novembre 2011, pour un montant de 860,00\$, excluant les taxes, pour souligner la *Journée internationale des bénévoles*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-150 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 860,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8105-11-11 Mandat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. – Travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne – Préparation des plans et devis amendés et suivi auprès du MDDEP

CONSIDÉRANT les exigences du MDDEP pour l'émission du certificat requis avant la réalisation des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 27 octobre 2011, transmise par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., pour la préparation des plans et devis amendés et suivi auprès du MDDEP pour le projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne, au montant de 5 000,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., pour la préparation des plans et devis amendés et suivi auprès du MDDEP pour le projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne, le tout pour un montant de 5 000,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services professionnels datée du 27 octobre 2011 signée par monsieur Steve Chaumont, ingénieur pour la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés

inc.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-152 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 «*Entretien des cours d'eau*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8106-11-11 Acceptation d'un avis de changement dans le cadre des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne

CONSIDÉRANT les exigences du MDDEP;

CONSIDÉRANT l'avis de changement daté du 21 novembre 2011, au montant de 80 000,00\$, excluant les taxes, dans le cadre des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne, autorisé par monsieur Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., laquelle a été mandatée par la MRC Les Moulins pour la préparation des plans et devis, estimations, appel de soumissions ainsi que la préparation du dossier au MDDEP pour le projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne, au montant de 80 000,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur mandaté pour effectuer les travaux a confirmé par écrit qu'il maintient les prix de sa soumission;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent l'avis de changement daté du 21 novembre 2011 dans le cadre des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne, autorisé par monsieur Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., pour un montant de 80 000,00\$, excluant les taxes, le tout, conditionnel à l'obtention des certificats requis de la part du MDDEP et de la confirmation écrite du maintien des prix de la soumission de l'adjudicataire.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-151 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 80 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 «*Entretien cours d'eau*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8107-11-11 Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins au projet : Éco-Projets pour une communauté verte : Deuxième versement d'une subvention au Carrefour jeunesse-emploi Des Moulins

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7565-10-10, adoptée le 13 octobre 2010, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que le conseil de la MRC Les Moulins verse une somme ne dépassant pas 22 000\$, pour permettre la réalisation d'*Éco-projets pour une communauté verte* en collaboration avec Carrefour jeunesse-emploi Des Moulins et la Conférence régionale des élus de Lanaudière par l'intermédiaire du fonds régional d'investissement jeunesse ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution numéro 7565-10-10, stipule qu'une somme représentant 30% de l'aide, soit accordée conditionnellement à la réception et à l'évaluation satisfaisante d'un rapport d'étape;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu ladite évaluation satisfaisante et un rapport d'étape;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Carrefour jeunesse-emploi Des Moulins la somme de 30% de l'aide financière, soit un montant de 6 600,00\$.

ADOPTÉ

8108-11-11 Autorisation de paiement d'honoraires professionnels à la firme Champagne, Perreault, avocats - Opinion juridique dans le cadre du dossier relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme la firme Champagne, Perreault, avocats, par la résolution numéro 8019-09-11 afin de préparer une opinion juridique dans le dossier relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne;

CONSIDÉRANT les factures d'honoraires professionnels transmises à la MRC Les Moulins au montant de 2 500,65\$, incluant les taxes, datée du 13 octobre 2011, concernant le mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Champagne, Perreault, avocats, la somme de de 2 500,65\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour la préparation d'une opinion juridique dans le dossier relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne;

QUE le montant soit prélevé à partir du poste budgétaire 2190-412 «*Services juridiques*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-125 ayant déjà été émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 000,00\$, excluant les taxes, par la résolution numéro 8019-09-11.

ADOPTÉ

8109-11-11 Autorisation de paiement d'honoraires professionnels à la firme BC2FP inc. – Avis de la MRC Les Moulins à la CMM sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé par le conseil de la MRC Les Moulins à la firme BC2FP Inc., par la résolution numéro 7931-06-11, pour l'analyse détaillée du projet de PMAD et l'accompagnement à la rédaction de l'avis de la MRC Les Moulins sous sa forme finale;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 30 juin 2011, au montant de 6 020,94\$, incluant les taxes, concernant le mandat susmentionné;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 17 novembre 2011, au montant de 2 506,35\$, incluant les taxes, concernant le mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme BC2FP Inc., la somme de 6 020,94\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour l'analyse détaillée du projet de PMAD et l'accompagnement à la rédaction de l'avis de la MRC Les Moulins sous sa forme finale.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme BC2FP Inc., la somme de 2 506,35\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour l'analyse détaillée du projet de PMAD et l'accompagnement à la rédaction de l'avis de la MRC Les Moulins sous sa forme finale.

QUE le montant soit prélevé à partir du poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-088-1 ayant déjà été émis par le secrétaire-trésorier au montant de 23 000,00\$, incluant les taxes, par la résolution numéro 7931-06-11.

ADOPTÉ

8110-11-11 Autorisation de paiement à la firme Evancic, Perrault, Robertson (EPR), comptables généraux accrédités – Rapport financier 2010

CONSIDÉRANT la facture datée du 12 juillet 2011, transmise par la firme Evancic, Perrault, Robertson (EPR), comptables généraux accrédités, relativement à la préparation du rapport financier 2010, au montant de 21 000,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Evancic, Perrault, Robertson (EPR), comptables généraux accrédités, la somme de 21 000,00\$, excluant les taxes, pour la préparation du rapport financier 2010.

QUE le montant soit prélevé à partir du poste budgétaire 2130-413 «*Vérification comptable*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-037-1 ayant déjà été émis par le secrétaire-trésorier au montant de 16 800,00\$, incluant les taxes, par la résolution numéro

7355-04-10.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-153 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 4 200,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-413 «*Vérification comptable*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8111-11-11 Autorisation de paiement au Barreau du Québec - Formation continue obligatoire pour monsieur Charles Dubuc

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1 avril 2009, tous les membres inscrits au Tableau de l'ordre du Barreau du Québec doivent compléter au moins 30 heures de formation liée à l'exercice de la profession et reconnue par le Comité d'orientation sur la stratégie de formation des avocats et avocates et le Comité exécutif du Barreau, et ce, au cours d'une période de référence de 2 ans;

CONSIDÉRANT QU'une journée de formation se tiendra le 25 mai 2012, au montant de 469,00\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Charles Dubuc, soit et est autorisé à assister à la journée de formation continue qui se tiendra le 25 mai 2012, au montant de 469,00\$, incluant les taxes, le tout, dans le cadre des exigences du Barreau du Québec, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009, envers tous ses membres inscrits au Tableau de l'ordre. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-154 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 469,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2131-454 «*Administration - Formation*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8112-11-11 Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution à la facture d'honoraires de Tandem Communication relativement à la sensibilisation des élus de la couronne Nord au dossier GMR (#F946)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7980-08-11, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission de la firme Tandem Communication, pour un montant maximum de 14 500\$, excluant les taxes, pour des services en communication dans le cadre de l'organisation du 1^{er} forum sur le plan directeur régional des matières résiduelles.

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution susmentionnée, la MRC Les Moulins a confirmé administrativement son engagement à acquitter sa quote-part;

CONSIDÉRANT la facture numéro F946, datée du 18 juillet 2011, transmise à la MRC de L'Assomption, par la firme Tandem Communication, pour des services en communication dans le cadre de l'organisation du 1^{er} forum sur le plan directeur régional des

matières résiduelles, au montant de 13 421,50\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 8 novembre 2011, transmise à la MRC Les Moulins, par la MRC de L'Assomption, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins, soit 2 612,33\$, incluant les taxes, relativement à la facture numéro F946;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L'Assomption, la somme de 2 612,33\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins à la facture numéro F946 de la firme Tandem Communication, relativement à l'organisation et l'animation du 1^{er} forum régional des élus de la couronne Nord.

QUE le montant soit prélevé à partir du poste budgétaire 2190-418 «*Honoraires professionnels*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-111 ayant déjà été émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 3 352,40\$, excluant les taxes, par la résolution numéro 7980-08-11.

ADOPTÉ

8113-11-11 Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution à la facture d'honoraires du Groupe Conseil BC2FP inc. relativement au mémoire sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) des MRC de la couronne Nord (#1233)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7932-06-11, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission du Groupe Conseil BC2FP inc., pour un montant de 24 999,00\$, incluant les taxes, en vue de documenter professionnellement les négociations entreprises avec la CMM à l'égard de leur Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution susmentionnée, la MRC Les Moulins a confirmé administrativement son engagement à acquitter sa quote-part;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1233, datée du 23 septembre 2011, transmise à la MRC de L'Assomption, par le Groupe Conseil BC2FP inc., en vue de documenter professionnellement les négociations entreprises avec la CMM à l'égard de leur Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), au montant de 24 500,00\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 8 novembre 2011, transmise à la MRC Les Moulins, par la MRC de L'Assomption, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins, soit 5 415,80\$, incluant les taxes, relativement à la facture numéro 1233;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L'Assomption, la somme de 5 415,80\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins à la facture numéro 1233 du Groupe Conseil BC2FP inc., en vue de documenter professionnellement les négociations entreprises avec la CMM à l'égard de leur Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

QUE le montant soit prélevé à partir du poste budgétaire 2190-418 «*Honoraires professionnels*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-089 ayant déjà été émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 5 699,77\$, incluant les taxes, par la résolution numéro 7932-06-11.

ADOPTÉ

8114-11-11 Disposition de l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne en faveur de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Moulins est actuellement propriétaire de l'immeuble situé au 148 rue Saint-André, Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC des Moulins souhaite disposer de l'immeuble susmentionné;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 507-11-2011 de la ville de Terrebonne, par laquelle son conseil municipal autorise l'acquisition à des fins municipales du lot 2 439 148 du cadastre du Québec situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour un montant de 418 000\$;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC des Moulins autorise la disposition du lot 2 439 148 du cadastre du Québec, situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour un montant de 418 000\$, et ce, en faveur de la Ville de Terrebonne.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Moulins, la promesse de vente du lot 2 439 148 du cadastre du Québec, situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne et l'acte de vente en faveur de la Ville de Terrebonne ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉ

8115-11-11 Adoption du règlement numéro 125 intitulé : «*Règlement fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins et la rémunération additionnelle pour certains postes particuliers ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 88 et 100*»

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'abroger les règlements numéros 88 et 100 et d'adopter un nouveau règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance tenue le 12 octobre 2011;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 29 octobre 2011 par le directeur général et secrétaire-trésorier, résumant le contenu du projet de règlement et comprenant les mentions prévues aux articles 8 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 125 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC des Moulins et la rémunération additionnelle pour certains postes particuliers ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 88 et 100.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

8116-11-11 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-119 et 1001-160 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-119 et 1001-160 de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1001-119 et 1001-160 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

8117-11-11 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCA tenue le 16 novembre 2011

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole, tenue le 16 novembre 2011, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

8118-11-11 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8119-11-11 Appui à la MRC de L'Assomption – Demande au ministère des Transports – Plan territorial de mobilité durable de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a adopté le *Plan de transport de première génération* pour la région de Lanaudière durant l'année 2000;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a adopté un *Cadre institutionnel de développement durable* dans les années suivantes;

CONSIDÉRANT QUE la direction régionale Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports élabore actuellement une nouvelle planification, pour Lanaudière, tournée vers la mobilité durable, soit le *Plan territorial de mobilité durable*;

CONSIDÉRANT QUE la direction régionale de Montréal du ministère des Transports élabore actuellement une nouvelle planification similaire, pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et que les MRC de la couronne Nord n'ont pas encore été consultées;

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux plans territoriaux couvriraient un horizon de 15 ans et toucheraient tous les aspects du transport impliquant les MRC impliquées;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier est majeur pour l'ensemble des MRC, étant donné la corrélation entre l'aménagement et le transport;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont compétence en la matière en vue d'établir l'occupation dynamique du territoire en lien avec le maintien des schémas d'aménagement et le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT QUE les impacts de la planification de ces dossiers excèdent le seul territoire de juridiction des MRC et que la Table des préfets de Lanaudière ainsi que la Table des préfets et élus de la couronne Nord pourraient assurer la coordination politique et administrative entre les MRC de Lanaudière, de la couronne Nord et le ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE demande soit faite à la Table des préfets et élus de la couronne Nord d'assurer la coordination politique et technique du même dossier, pour le territoire qui la concerne.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Transports, de reporter les délais d'abord annoncés, afin que les MRC puissent fournir une vision harmonisée en matière de transport et de mobilité durable sur l'ensemble du territoire lanauois, et ce, pour une période de 15 ans.

QU'également, demande soit faite au ministre des Transports d'insérer dans les étapes d'élaboration du plan territorial, un processus de rencontres d'échanges entre les partenaires, le ministère et ses directions régionales.

QUE chaque MRC de Lanaudière et de la couronne Nord soit invitée à fournir, par résolution, son appui aux présentes et qu'elle mandate éventuellement un délégué pour former un comité technique à la Table des préfets de Lanaudière ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée aux directions régionales du ministère des Transports à Montréal, Laval-Mille-Îles et Laurentides-Lanaudière.

ADOPTÉ

8120-11-11 Demande au CRT de Lanaudière d'acheter deux (2) boîtes de perception ITS MAX

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter de l'équipement pour 2 véhicules supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de Lanaudière de procéder à l'acquisition de 2 boîtes de perception électroniques intelligentes compatibles SIGTIA, sujet à l'autorisation finale du ministère des Transports.

ADOPTÉ

8121-11-11 Autorisation de paiement à l'entreprise ITSmax –Remplacement d'un écran conducteur dans un autobus

CONSIDÉRANT la facture numéro 110615-001 datée du 15 juin 2011, transmise par ITSmax à la MRC Les Moulins, au montant de 1 002,54\$, incluant les taxes, pour le remplacement d'un écran conducteur dans l'autobus 29214 le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-

trésorier à payer, à l'entreprise ITSmax, un montant de 1 002,54\$, incluant les taxes, pour le remplacement d'un écran conducteur dans l'autobus 29214 le 14 juin 2011 et demande au transporteur de rembourser la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

8122-11-11 Abribus Île Saint-Jean

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un abribus à être installé à l'Île Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Industries A. Mergl Inc., datée du 17 novembre 2011, au montant de 9 005,77\$, incluant les taxes, pour l'achat et l'installation d'un contenant à rebut;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de procéder à l'achat et l'installation d'un abribus avec un banc, de l'entreprise Industries A. Mergl Inc., pour un montant de 9 005,77\$, incluant les taxes, conformément à la proposition de l'entreprise susmentionnée, datée du 17 novembre 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-155 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 9 005,77\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-720 « *Achat de mobilier urbain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8123-11-11 Impression infolettres – Transport adapté

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC souhaitent favoriser la communication avec les usagers du transport adapté à l'aide d'infolettres transmises par la poste;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Copie AM pour l'impression et le pliage d'infolettres destinées à 1 400 usagers du transport adapté, au montant de 1 383,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Copie AM, un montant de 1 383,00\$, excluant les taxes, pour l'impression et le pliage d'infolettres destinées à 1 400 usagers du transport adapté.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-156 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 383,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Publicité – Information*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Martin Dion, citoyen de Mascouche, félicite le conseil du service de transport adapté offert par la MRC Les Moulins. Madame Micheline Mathieu, demande quelques précisions concernant le point numéro 47 de l'ordre du jour et madame Marie-Ève Dumont, journaliste pour le journal Le Trait d'Union, demande des détails concernant le point 51.

8124-11-11 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier